

**Société portuaire
du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie**

Québec 

Le 9 décembre 2024

PAR COURRIEL ET COURRIER

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna – Réponses à la demande d'information DQ8 de la commission d'enquête

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) aux questions posées le 5 décembre 2024 par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1 - *À la lumière des raisons évoquées vous empêchant de réduire la fréquence des travaux sur 8 à 10 heures par jour à l'occasion du premier dragage (PR5.2, p. 10), devons-nous conclure qu'aucune mesure d'atténuation ne sera appliquée pour limiter les dépassements des critères de qualité de l'eau et qu'aucun arrêt des travaux n'est prévu en cas de dépassement pendant le premier dragage ? Veuillez expliquer.*

Bien que les travaux ne puissent se limiter à 8 à 10 heures par jour, des mesures d'atténuation seront tout de même appliquées pour limiter les dépassements des critères de qualité de l'eau.

Concernant les critères de qualité de l'eau au niveau des matières en suspension, ils sont établis en utilisant une moyenne géométrique sur l'ensemble de la colonne d'eau. Comme les matières en suspension sont projetées être concentrées dans le fond de l'eau, principalement dans le premier 1 à 2 mètres, et que les résultats de l'étude de modélisation portent à croire que les critères seront dépassés en incluant la mesure au fond de l'eau, la SPBSG ne peut s'engager à arrêter les travaux en cas de dépassement des critères sur l'ensemble de la colonne d'eau. Cependant, la SPBSG s'engage à arrêter les travaux en cas de dépassement des critères dans le milieu de la colonne d'eau et en surface de l'eau.

Également, la SPBSG essaiera de moduler certains paramètres des opérations de dragage afin d'en dégager des tendances pouvant aider à limiter la turbidité induite par les travaux, particulièrement au site de rejet en eau libre. Les paramètres opérationnels ciblés sont :

- La durée de remplissage de la drague/la fréquence de largage des sédiments au site de rejet en eau libre : pour la drague hydraulique autoportante, un certain contrôle peut être exercé sur la durée de

remplissage. Une durée de remplissage plus longue implique une fréquence de largage moindre au site de rejet, ce qui pourrait aider à respecter ou se rapprocher des critères de matières en suspension dans l'eau. Puisque la drague hydraulique succionne de l'eau avec les sédiments, cette eau se retrouve en surnageant dans la drague et occupe du volume dans la drague. En draguant plus longuement, les sédiments remplacent l'eau surnageant qui est renvoyée à l'eau au site de dragage par la surverse de la drague. Il nous faudra vérifier, avec les résultats de suivi de la qualité de l'eau lors du dragage, si l'utilisation de la surverse induit un dépassement des critères de matières en suspension au site de dragage et par conséquent si cette modulation opérationnelle peut réellement être une mesure d'atténuation. Nous ne le saurons que lorsque nous aurons des mesures de la qualité de l'eau lors du premier dragage. Bien qu'il ne s'agisse pas de mesures d'atténuation à proprement parler, nous serons à même de constater l'évolution temporelle des concentrations de matières en suspension lors des divers arrêts de travaux, que ce soit pour des arrêts météo, béluga ou changement d'équipage/ravitaillement de la drague hydraulique.

- Le moment du relargage en fonction du cycle de marée : un relargage près de l'étal de marée pourrait limiter la remise en suspension des sédiments largués et ainsi aider à respecter ou se rapprocher des critères de matières en suspension dans l'eau. La synchronisation des largages avec le cycle des marées implique que la durée de remplissage de la drague/la fréquence de largage des sédiments puisse être modulée. Ainsi, nous saurons uniquement lorsque nous aurons des mesures de la qualité de l'eau si la synchronisation des largages en fonction du cycle de marée peut réellement être une mesure d'atténuation.

Question 2 - Pour la drague hydraulique et la drague mécanique, en supposant qu'aucun arrêt ne perturbe les travaux, pouvez-vous détailler le temps qui serait requis pour : 1) remplir la barge ou la drague hydraulique autoporteuse, 2) acheminer les sédiments du site de dragage au site de rejet, 3) relarguer les sédiments et 4) retourner la barge ou la drague hydraulique au site de dragage. Veuillez expliquer votre réponse.

Type de drague Temps requis pour	Drague mécanique	Drague hydraulique
Remplissage de la barge/ drague hydraulique autoporteuse	Information à venir*	Variable 1h30 à 3h00
Transport des sédiments du site de dragage au site de rejet	Information à venir*	40 minutes
Largage des sédiments	Information à venir*	2 à 10 minutes
Retour de la barge/ drague hydraulique au site de dragage	Information à venir*	40 minutes

*En attente d'information d'une entreprise de dragage afin de fournir une réponse adéquate.

Les informations pour la durée des sous-activités de dragage proviennent de l'entreprise de dragage et de l'expérience de dragage des sédiments au port de Gros-Cacouna en 2021. La durée de remplissage de la drague hydraulique autoporteuse est variable notamment en fonction de la répartition dans le havre du volume de sédiments à draguer. L'épaisseur à draguer et les déplacements requis de la drague peuvent faire varier la durée de remplissage, le dragage de précision nécessitant plus de temps. La durée de largage des sédiments est variable en fonction de l'adhérence des sédiments à la cale.

Question 3 - Concernant le nombre de navires fréquentant annuellement le port de Gros-Cacouna (DA6.5), détaillez le nombre de navires qui ont transité de la marchandise mensuellement pour les années 2020 à 2024 en complétant le tableau suivant :

Mois/année		2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	avec activité de transbordement	n.d.*	1	0	0	1
	sans activité de transbordement	n.d.*	0	0	3	2
	en refuge	n.d.*	0	0	0	0
Février	avec activité de transbordement	n.d.*	0	1	0	1
	sans activité de transbordement	n.d.*	0	0	0	0
	en refuge	n.d.*	0	1	0	0
Mars	avec activité de transbordement	n.d.*	1	0	1	0
	sans activité de transbordement	n.d.*	0	2	1	0
	en refuge	n.d.*	0	1	0	0
Avril	avec activité de transbordement	1	2	2	1	2
	sans activité de transbordement	1	0	0	4	1
	en refuge	0	1	0	0	0
Mai	avec activité de transbordement	4	6	7	7	4
	sans activité de transbordement	1	0	4	1	4
	en refuge	0	0	0	0	0
Juin	avec activité de transbordement	1	5	6	7	5
	sans activité de transbordement	3	0	3	3	7
	en refuge	0	1	0	0	0
Juillet	avec activité de transbordement	7	5	9	7	5
	sans activité de transbordement	1	0	1	5	0
	en refuge	0	1	1	0	0
Août	avec activité de transbordement	2	3	11	7	3
	sans activité de transbordement	3	1	2	6	2
	en refuge	0	3	0	0	0
Septembre	avec activité de transbordement	5	4	14	10	2
	sans activité de transbordement	1	0	7	8	3
	en refuge	0	0	0	0	0
Octobre	avec activité de transbordement	5	6	5	5	10
	sans activité de transbordement	8	1	15	10	17
	en refuge	0	3	0	0	0
Novembre	avec activité de transbordement	4	2	10	7	7
	sans activité de transbordement	1	0	3	2	9
	en refuge	0	1	1	0	0
Décembre	avec activité de transbordement	0	2	3	3	n.d
	sans activité de transbordement	2	0	1	4	n.d
	en refuge	0	2	0	0	n.d
TOTAL	avec activité de transbordement	29	37	68	55	40
	sans activité de transbordement	21	2	38	44	43
	en refuge	0	12	4	0	0

*n.d.: non disponible. La SPBSG a débuté son mandat de gestion des ports le 30 mars 2020.

Recevez, madame St-Gelais, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Caroline', followed by a long, horizontal, slightly wavy flourish.

Caroline Ratté
Directrice Environnement et développement durable
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie